

RAPPORT ANNUEL 2025



**Rapport annuel sur le prix et la qualité du
service de collecte et de gestion des déchets**

Edito	2
Faits marquants	4
Présentation générale du service	8
Indicateurs techniques	13
Indicateurs financiers	22

Conformément au code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment à l'article L2224-17-1 et au décret N°2015-1827 du 30 décembre 2015 (annexe VIII du CGCT), un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets doit être présenté respectivement à l'assemblée délibérante et aux collectivités adhérentes.

Edito

Réduire nos déchets n'est plus seulement un objectif environnemental : c'est un choix de société. Face à l'urgence climatique, à la raréfaction des ressources et à l'évolution de nos modes de vie, les collectivités ont la responsabilité d'anticiper, d'innover et d'accompagner les changements de comportement. C'est l'ambition que porte notre syndicat mixte au quotidien.

Cette ambition doit également intégrer les réalités nouvelles de notre territoire. L'essor des cartouches de protoxyde d'azote abandonnées sur l'espace public en est un exemple. Face au mur du vieillissement, le maintien à domicile est un défi. Dans ce contexte, le traitement des déchets générés par les activités de soins à domicile sera aussi un enjeu à anticiper. Un service public moderne doit savoir répondre à ces défis sans renoncer à ses exigences de proximité, d'efficacité et de maîtrise des coûts.

L'année qui s'ouvre sera décisive avec le renouvellement de notre marché de collecte. Ce rendez-vous ne doit pas être une simple procédure administrative : il doit être l'occasion de repenser le service rendu aux habitants. C'est pourquoi nous souhaitons entendre les attentes, les propositions et les besoins des citoyens. La gestion des déchets est l'affaire de tous, et c'est ensemble que nous construirons un service plus performant, plus durable et plus adapté aux réalités de notre territoire.

Ce rapport témoigne de l'engagement constant des élus, des agents, des usagers et de l'ensemble de nos partenaires. Je les remercie sincèrement. Ensemble, nous continuerons à faire de notre politique de prévention et de gestion des déchets un levier majeur de la transition écologique et de la qualité de vie sur notre territoire.

Charles SCHNEBELEN
Président

2025 était la dernière année de mon mandat de Présidente. Mandat qui s'est terminé plutôt sur une bonne note puisque le poids des OMR a un peu baissé pour atteindre son plus bas niveau depuis 2020 avec 100,8kg par habitant et par an. D'un point de vue optimiste, on peut se dire que les nombreuses animations, les défis et autres jeux portés par nos ambassadeurs de la prévention et du tri ont de l'impact. D'un point de vue plus pessimiste, il faut également considérer la baisse du pouvoir d'achat entraînant une baisse de la consommation. Dans les faits marquants, l'expérimentation des sacs transparents qui a lieu depuis octobre à Steinbach, que je remercie pour avoir si bien joué le jeu, est intéressante. En effet, bien que nous ayons déjà des résultats plutôt bons par rapport à la moyenne nationale, nous constatons, comme dans les autres collectivités qui ont mis en place ce dispositif, une baisse significative des OMR avec un report partiel sur tous les autres flux, en particulier le textile et la déchèterie.

Le tonnage de la déchèterie a baissé à peu près dans les mêmes proportions que l'OMR avec surtout une baisse des végétaux mais en 2024, nous avons eu une augmentation du même niveau que cette baisse, du fait de la pluviosité. Le tonnage de végétaux reste apparemment très lié à la météo mais les sensibilisations sur l'utilisation des déchets verts dans nos jardins commencent peut-être à faire leur chemin. Par contre, la

présence temporaire d'un 3ème gardien n'a pas été efficace pour faire diminuer l'incinérable qui a même augmenté de 3.3% cette année après une belle baisse de 13% en 2024.

La très forte baisse des objets de la maison est liée à la mise en place de la REP PMCB (Responsabilité Elargie du Producteur pour les Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment) avec des redirections de flux mobilier vers le bois. Toujours avec la nouvelle REP PMCB, les nouvelles contraintes imposées par Valobat (l'éco-organisme qui nous est affecté) et l'interdiction des pros sur la filière PMCB expliquent la baisse des huisseries.

Au niveau Bricothèque, nous constatons une baisse en partie liée à la moindre ouverture mais également du fait du tonnage détourné par la Recyclerie Krempel&Pric à Prac suite au partenariat local sur la déchèterie de Willer sur Thur. Néanmoins, l'ensemble du tonnage détourné est quand même notable et les usagers plébiscitent ce dispositif.

Au niveau de la collecte sélective, le taux de refus a légèrement baissé pour passer de 21,7% à 19,4%. Cependant à l'échelle du centre de tri, le taux de refus a encore plus diminué pour passer de 22% à 16%. Donc bravo pour l'amélioration mais avec une remarque « Peut mieux faire ».

Dans l'ensemble les résultats sont néanmoins plutôt bons puisque nous atteignons 3 des 4 objectifs des lois TECV (Transition Energétique pour la Croissance Verte) et AGECE (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) : la baisse de plus de 7% des Déchets Ménagers et Assimilés par rapport à 2021 (-15.5%), la suppression du stockage, plus de 65% de matières recyclées ou valorisée organiquement et nous nous approchons de plus en plus de l'objectif - 15% pour les DMA en 2030 par rapport à 2010. Mais l'incertitude reste grande concernant l'évolution de la REP PMCB et ses conséquences financières et logistiques.

Au niveau financier, il faut remarquer que la contribution des collectivités prend une part de plus en plus importante : de 77% en 2023 puis 79% en 2024, elle est passée à 81% en 2025 sous l'effet conjugué de la baisse importante du Chiffre d'Affaire des ventes matériaux et la baisse des soutiens des Eco-organismes. Au niveau des coûts par flux de déchets, bien que le tonnage OMR ait baissé et que le coût à la tonne soit stable pour le traitement, le coût imputé au traitement a augmenté du fait de l'augmentation de notre contribution au SM4, liée à la construction de la compostière et dont une part est calculée sur le tonnage des OMR.

Cette augmentation de la contribution explique également en grande partie l'augmentation du coût aidé (total des charges diminué des ventes de matériaux, des soutiens des organismes et des aides publiques). Cependant, la contribution devrait être maintenant plus stable puisque nous avons atteint le deuxième et dernier palier prévu. Et, au final, l'évolution du coût aidé suit l'évolution au niveau national.

Ce rapport d'activité, au-delà des obligations réglementaires, est un document synthétique reprenant les activités du syndicat ainsi que les principaux indicateurs. J'espère qu'il vous permettra de mieux comprendre les flux des déchets et l'importance de sensibiliser notre territoire à la maîtrise de nos déchets.

Marie-Paule MORIN
1^{ère} Vice-présidente

Faits marquants

Déploiement du portail usager

Depuis le lancement en septembre 2025, 375 usagers se sont inscrits sur le portail usager. Celui-ci permet de consulter le nombre de passages en déchèterie, de faire une demande de réparation de bac ou de carte de déchèterie directement reliée à son compte.

NOMBRE DE COMPTES ECOCITO OUVERTS PAR MOIS



Ce site complémentaire donne des informations sur la collecte, le tri et les consignes en déchèterie.

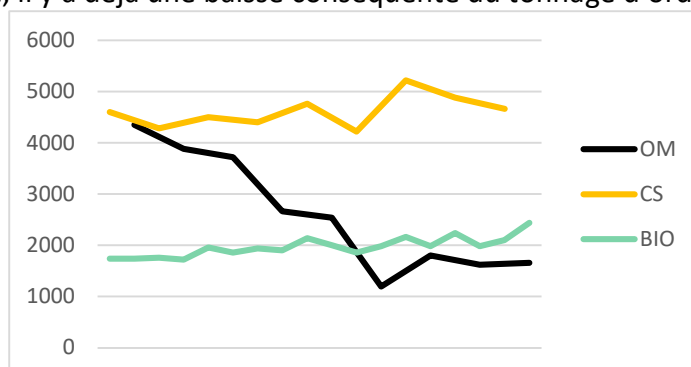
Lancement de l'expérimentation des sacs transparents



En septembre 2025, la collecte en sacs transparents remplaçant le sac noir a été lancée sur Steinbach. Après des expériences réussies dans l'ouest de la France, avec des baisses de 40% des ordures ménagères, c'est au tour du SMTC de lancer une nouvelle façon de présenter ses déchets à la collecte pour provoquer un changement d'habitude. Les plus de 700 foyers de Steinbach ont donc été dotés de sacs transparents. Le suivi statistique sera réalisé sur une durée de 6 mois.

Deux caractérisations ont eu lieu avant le démarrage et auront lieu pendant l'expérimentation pour déterminer la pertinence de ce nouveau mode de collecte sur la baisse des ordures ménagères résiduelles.

Après 3 mois de collecte, il y a déjà une baisse conséquente du tonnage d'ordures ménagères !



Journée du Réemploi et de la Réparation

Le 18 octobre, le SMTC en partenariat avec le Centre Socio-culturel AGORA à Cernay a organisé pour sa 2^e édition une journée thématique sur la réparation et le réemploi.

Cette journée nationale a pour objectif de faire découvrir au grand public d'autres façons de consommer, en réparant nos appareils et vêtements – en donnant ce dont nous n'avons plus besoin – en récupérant du seconde main etc.

Cette année avec les partenaires, les animations ont été réalisées :

- Les écojardiniers Nathur'Doller ont proposé des bracelets en feuilles végétales, des nichoirs à oiseaux et une exposition d'objets détournés en pot de fleurs.
- En intérieur, des bricolages réemploi était proposé par le SMTC : porte clé en bouchon ou encore tawashi.
- Un espace réparation avec 5 réparateurs étaient présents.
- Le groupe jeunes de l'AGORA a réalisé une démonstration de fabrication de pouf de jardin en pneu, ainsi que la création de bracelets en chambre à air de vélo.



- Les adultes bénévoles du CSC proposaient pâtisseries et café pour une pause gourmande.
- Le relais Est était également présent pour promouvoir la filière textile - seconde vie en réemploi et recyclage. Une collecte exceptionnelle a été organisée pour l'évènement.
- Un espace de gratuité où les visiteurs pouvaient déposer ou récupérer des objets du quotidien.

Environ 120 personnes sont passées sur le site dans le cadre de cette journée réemploi-réparation.

Distribution des sacs

Le SMTC participe avec les communes de Thann et Bitschwiller les Thann à la distribution des sacs jaunes (recyclables) et des sacs verts (biodéchets). Ces distributions mobilisent chacune entre 3 et 6 agents sur deux jours. Cela permet d'échanger directement avec les usagers (surtout ceux ne pouvant pas se déplacer) et de procéder à des inscriptions, des régularisations ou des délivrances de carte de déchèterie.

Près d'une centaine d'usagers sont ainsi rencontrés.

De plus, les temps d'attente des usagers sont mis à profit pour effectuer des animations de sensibilisation à la prévention des déchets et au rappel des consignes de tri !

Semaine Européenne de Réduction des Déchets

Le SMTC participe chaque année à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) en réalisant des animations sur son territoire.

Cette année le SMTC a pu réaliser les sensibilisations suivantes :

- Animation au LECLERC de Cernay : utilisation de la communication créée en collaboration avec le SM4 sur la réduction du gaspillage alimentaire et de l'achat en vrac. Stand volant dans les rayons fruits & légumes, rencontre des clients directement dans les rayons afin de les sensibiliser à la réduction du gaspillage alimentaire (trucs et astuces). L'après-midi, c'est le rayon électroménager qui nous a accueilli afin de sensibiliser les acheteurs sur la seconde vie de ce matériel et l'importance de les déposer en déchèterie pour démantèlement & recyclage.
- Exposition photographique : Les déchets et nous ? 2^e édition au ciné-croisière de Cernay. Vernissage et remise des prix du concours.



- Ciné-débat en partenariat avec la ville de Cernay : 90 élèves d'écoles du SMTC sont venus visionner le film d'animation ORDURES ! suivi d'un débat tenu par le SMTC. En début de soirée, la séance a été ouverte au grand public pour une seconde diffusion.
- Atelier cuisine : zéro gaspi à petits prix : Murielle Higelin – infirmière naturopathe est venue animer cet atelier gourmand.

Les Défi Familles Eco-engagées

Le défi FEE c'est un partenariat avec le Pays Thur Doller (PTD), et la participation de 10 familles volontaires.

L'objectif de ce projet est d'amener les familles volontaires à s'interroger sur leur consommation globale et de donner des connaissances et astuces nécessaires afin de réduire ses déchets, sa consommation électrique ou encore en eau potable.

Le projet a débuté en avril 2025 avec la participation des familles à un Escape Game animé par Alter Alsace Energie, pour lancer l'évènement.

Le projet se termine fin mars 2026 et un bilan détaillé sera rédigé à cette occasion.

Les familles ont pu participer à :

- Un Escape Game sur la réduction des énergies à la maison,

- Une formation sur les trucs & astuces pour réduire les consommations ménagères : gestion de l'eau, de l'électricité,
- La fresque des déchets,
- La conférence de J. Pichon « ma famille presque zéro déchet »,
- Un atelier pratique de fabrication d'une marmite norvégienne + Eco-gestes du quotidien,
- Un suivi par le Pays Thur Doller sur l'isolation de sa maison,
- Un atelier cuisine : zéro gaspi à petits prix,
- Un atelier de fabrication de produits ménagers & cosmétiques (mars 2026).

Un groupe Facebook ouvert aux familles a été créé afin de partager des idées et astuces entre les membres. Malheureusement, l'outil n'était pas adapté aux familles qui n'utilisaient que très peu ce mode de communication. Le SMTC et le Pays Thur Doller ont tout de même alimenté régulièrement le groupe d'informations diverses sur la réduction des déchets & de la consommation.

Un kit zéro déchet a été offert par le SMTC (subventionné par PAPREC) et des outils de mesures et de pesées ont été mis à disposition des familles pour évaluer leurs consommations électriques, en eau et poids des déchets.

Les familles avaient la possibilité de suivre leurs données personnelles sur



une plateforme coordonnée par Alter Alsace Energie.

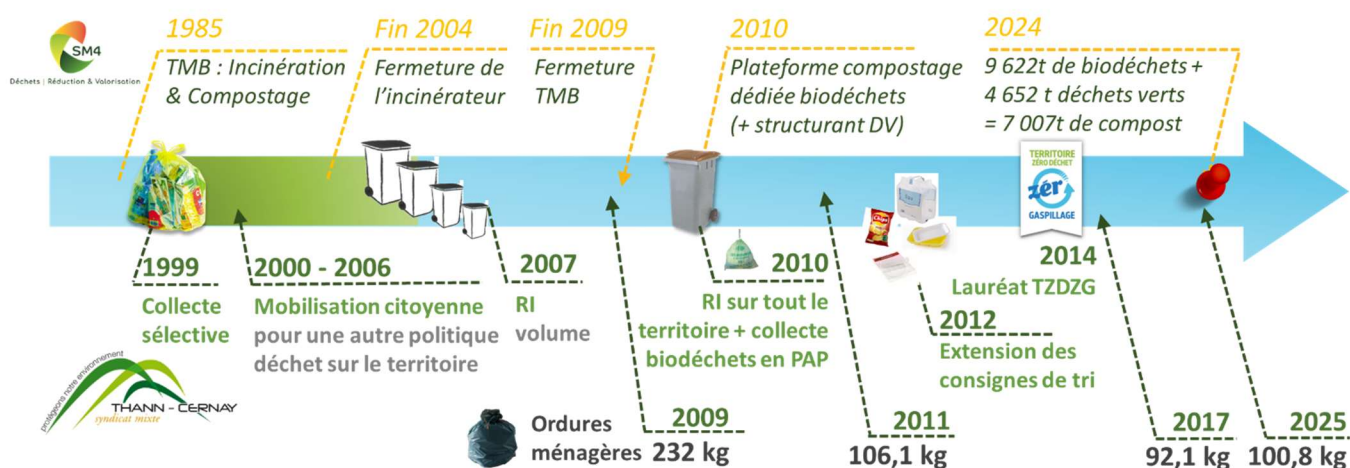
Le SMTC et le PTD ont eu beaucoup de mal à mobiliser les familles tout au long du projet. Les disponibilités de chacune étant assez restreintes. Cependant, les moments de rencontres étaient très conviviaux et forts en partages.

Les familles ont également été invitées à l'ensemble des événements organisés par le SMTC et ses partenaires.



Présentation générale du service

En 1990, les SIVOM de Cernay et de Thann ont créé le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Thann - Cernay dont la mission était la construction et la gestion de la déchèterie commune aux deux syndicats. Composé initialement de 13 communes, il s'est agrandi pour devenir en **2011** le Syndicat Mixte de Thann – Cernay (SMTC) par arrêté préfectoral du 23 décembre 2010. C'est un syndicat mixte fermé auxquels adhèrent la Communauté de Communes de Thann-Cernay et la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach pour les communes de Burnhaupt le Haut et Burnhaupt le Bas. Il regroupe ainsi 18 communes soit 182,2 km².



**Siège : 31 rue des Genêts Aspach-le-Haut
68700 ASPACH-MICHELBACH**

- L'intégralité de la collecte des déchets ménagers et assimilés,
- Le traitement des déchets ménagers et assimilés,
- Les engagements contractuels.

- Porte à porte majoritairement pour les 3 flux : ordures ménagères résiduelles, biodéchets et emballages recyclables,
- Points d'apport volontaires pour le verre (100%),
- Points d'apports volontaires pour les 3 flux dans 4 quartiers d'habitat vertical sur Thann et Cernay,
- En C0,5, c'est-à-dire, une collecte d'OMR tous les 15 jours en alternance avec les emballages recyclables sauf pour les biodéchets et pour les centres villes de Thann et Cernay qui sont collectés en C1, c'est-à-dire, une fois par semaine.





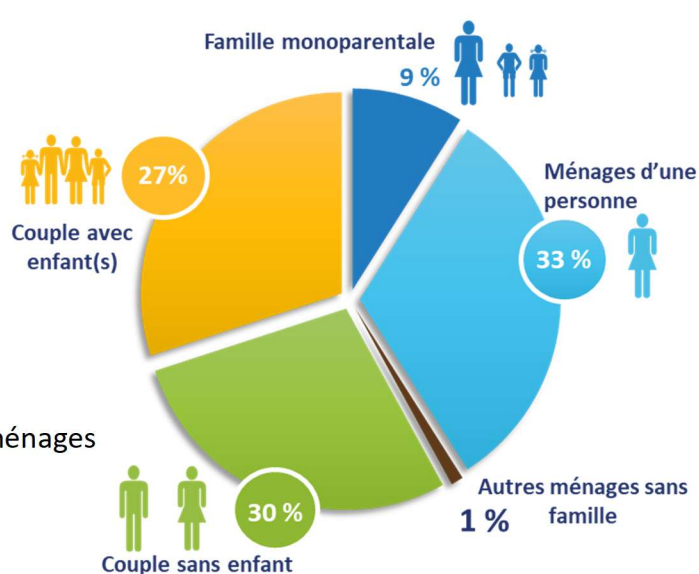
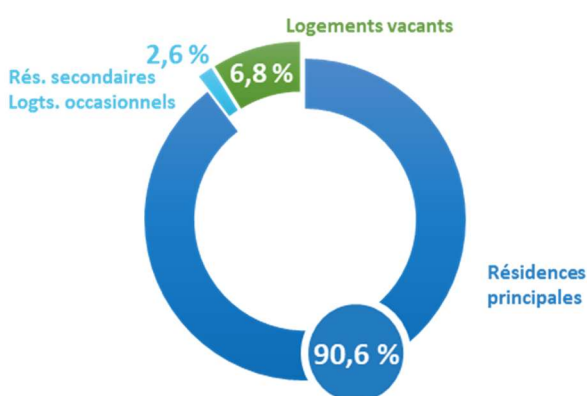
Figure 2 : Centre ville de Thann. Les rues en bleu sont collectées en C1.

Le SMTC gère deux déchèteries :

- L'une située au 27 rue des Genêts à ASPACH-MICHELBACH,
- L'autre au 2 rue de la Gare à WILLER SUR THUR.

Chiffres clés du territoire

Le territoire dénombre **20 220 logements** (données INSEE 2022).



Les **42 163 habitants** sont regroupés en 18 236 ménages (données INSEE au 1^{er} janvier 2025).

774 professionnels sont inscrits au Service Public de Gestion des Déchets.

Gouvernance et fonctionnement du Syndicat Mixte

Le Conseil syndical comprend 22 délégués titulaires et 22 suppléants, désignés par les Communautés de Communes de Thann-Cernay et de la Vallée de la Doller et du Soultzbach. Il se réunit au minimum une fois par trimestre et a été installé le 9 septembre 2020.

Le Bureau du SMTC est composé comme suit :

- Mme Marie-Paule MORIN, Présidente
- M. Alain BOHRER, 1^{er} Vice-Président
- M. Thierry ZIEGLER, 2^{ème} Vice-Président
- M. Alain GOEPFERT, 3^{ème} Vice-Président
- M. Bernard WALTER, 4^{ème} Vice-Président
- M. Louis BOCKEL, 1^{er} Assesseur
- M. Dominique LOUX, 2^{ème} Assesseur
- M. Matthieu ERMEL, 3^{ème} Assesseur
- Mme Catherine OSWALD, 4^{ème} Assesseur
- M. Rémi DUCHENE, 5^{ème} Assesseur
- M. Jean-Michel DE MATTEIS, 6^{ème} Assesseur

L'équipe du SMTC est composée de 9 collaborateurs au 1^{er} janvier 2025, représentant 8,5 ETP :

- Directrice
- Assistante RH, comptabilité et administrative
- Chargée de mission prévention des déchets
- Gestionnaire de facturation
- Agent d'accueil
- Une animatrice de tri et prévention des déchets
- Un ambassadeur de tri et prévention des déchets
- Deux agents de maintenance et valoriste en Bricothèque

Outils de communication



Le SMTC dispose de nombreux supports de communication que ce soit en version papier ou digitale.

Le **guide de collecte** est une synthèse du règlement de collecte, de facturation et de déchèterie. Il regroupe toutes les informations indispensables : consignes de tri, déchèteries et jours de collecte.

Le **guide des nouveaux arrivants** renseigne les nouveaux venus sur le territoire sur les modalités de fonctionnement et de la redevance du SMTC.



Le **guide des conteneurs enterrés** est destiné aux habitants des quartiers concernés. Il détaille les modalités d'utilisation.



Parmi les supports papier, il y a également :

- ➔ Flyer sur les déchets verts distribués en cas d'erreurs de tri dans les biodéchets ;
- ➔ Mémotri zéro déchet, remis lors du porte-à-porte pour les usagers intéressés par la démarche ;
- ➔ Documents à destination des associations pour les manifestation ;
- ➔ Documents à destination des établissements scolaires proposant la mise en place du tri dans les salles de classes, les locaux communs...
- ➔ Affiches à destination des communes sur les dotations de sacs

Le SMTC dispose d'un site internet consultable sur www.smtc68.fr, d'un compte Facebook et d'une page Instagram. Il diffuse également ses informations sur Intramuros et depuis 2025 sur le compte usager.

Indicateurs techniques

Flux et tonnages

19 659,1 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été produits en 2025, soit **une baisse de 1,2 % par rapport à 2024**.

Bilan des tonnages enlevés au cours de l'exercice considéré et au cours du précédent exercice par flux de déchets et quantité totale et rapportées au nombre d'habitants (population municipale) :

Flux	2024 en tonnes	2025 en tonnes	Kg/hab	Evolution
Ordures ménagères résiduelles	4 306,3	4 249	100,8	-1,3%
Collecte sélective	2 802,3	2 793,6	66,3	-0,6%
Biodéchets	2 036,9	2 022,3	48,3	-0,7%
Verre	1 858,3	1 950,8	44,1	-2,5%
Déchèteries	8 837,6	8 735,7	207,19	-1,2%

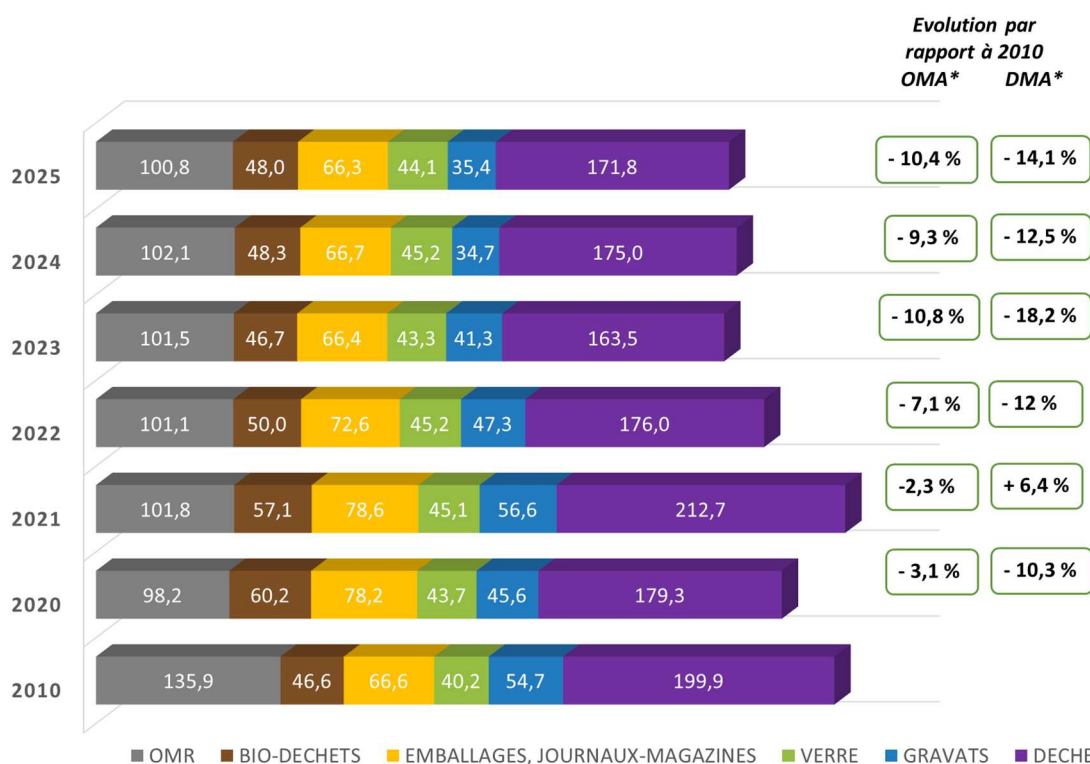


Figure 3 : En kg/hab. OMA = ordures ménagères et assimilés (OMR+CS+BIODECHETS+VERRE). DMA = déchets ménagers et assimilés.

Par rapport à 2010, état de référence pour la loi AGECS, la quantité de déchets ménagers et assimilés a diminué de 14,1%. Les efforts portent essentiellement sur les ordures ménagères et les apports en déchèteries. L'objectif fixé est de -15% pour 2030.

Malgré ces bonnes performances, la répartition des ordures ménagères pourrait être améliorée. En effet, la campagne de caractérisation menée en mars 2024 a mis en évidence que jusqu'à 60% du contenu de la poubelle grise pourrait être redirigé vers les flux adéquats.

Collectes et équipements

Précollecte

- 1,8 millions de sacs jaunes distribués
 - 2,4 millions de sacs de biodéchets
 - 16 600 Bacs gris individuels et collectifs
 - 14 000 Bacs bruns individuels et collectifs
 - 23 conteneurs collecte sélective
 - 17 conteneurs OMR
 - 36 abris bacs biodéchets
- 2 655 interventions (dotations, retraits, échanges)



Collectes OMR, tri et biodéchets

- 95 000 kms parcourus
- 4 bennes bi-compartmentées 26 t
- 1 camion benne 12 t
- 1 camion-grue
- 14 salariés (6 chauffeurs et 8 équipiers)



Verre

- 15 000 kms parcourus
- 58 points d'apport volontaire
- 1 camion grue
- 3 salariés



Les collectes en déchèteries

Evolution des tonnages

Avec une quarantaine de filières, les déchèteries recueillent 45% des déchets collectés. Avec la complexification des filières et l'augmentation du nombre de passages, un essai de renforcement de présence avec un agent valoriste supplémentaire et d'une extension des horaires le samedi ont été testés en 2025. L'extension des horaires a permis de lisser le pic de fréquentation en début de journée. La fréquentation estivale ou le samedi reste très forte avec un nombre atteignant les 400 passages/jour. La présence d'un agent supplémentaire n'a pas eu d'incidence visible sur le tonnage des incinérables.

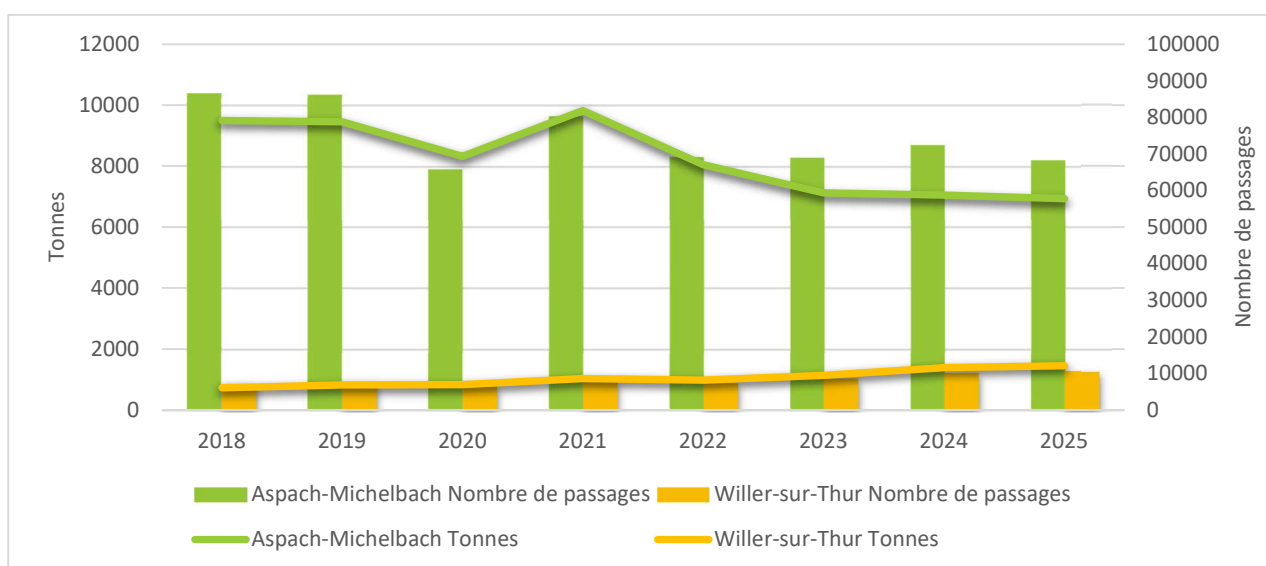


Figure 4 : Evolution des tonnages et de la fréquentation en déchèteries

Les déchèteries sont ouvertes :

Déchèterie	Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Du 1 ^{er} octobre au 31 mars
Aspach-Michelbach	Lun-sam : 9h – 12h15 et 13h30 – 17h45	Lun-sam : 9h – 12h15 et 13h30 – 16h45
Willer sur Thur	Lun : 13h30 – 17h Mer – sam : 9h – 12h15 et 13h30 – 17h	

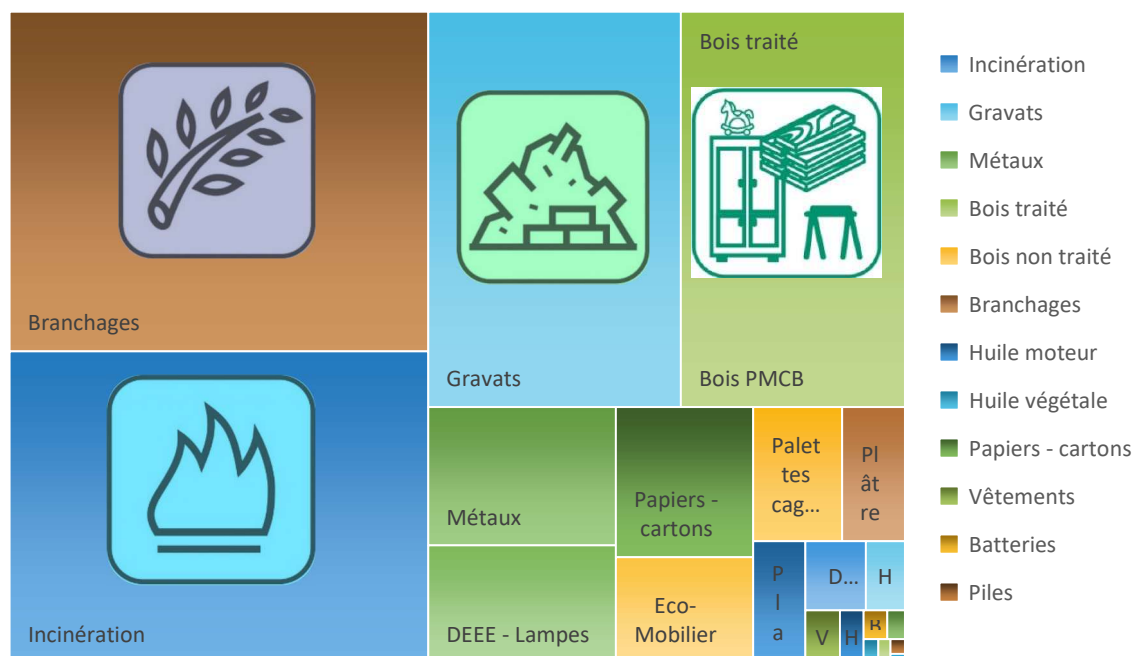


Figure 5 : Répartition des flux en déchèteries

Flux	Prestataire ou éco-organisme	2024 En tonnes	2025 En tonnes	Evolution
Végétaux	COVED/SM4	2 432,2	2 126,5	-12,6%
Tout-venant	COVED	1 888,9	1 951,3	+3,3%
Gravats	COVED/Triter	1 461,8	1 493,8	+2,2%
Bois PMCB, DEA et JJ	Valobat	1 325,1	610,5	+117,1%
Métaux	COVED/Cernay Environnement	343,7	389	+13,2%
DEEE - Lampes	Ecologic	360,4	329,5	-8,6%
Papiers-cartons	COVED	299,4	309,1	+3,2%
Objets de la maison	Eco-maison	556,3	217,4	-60,9%
Palettes-cagettes	COVED/Triter	463,7	178,4	-61,5%
Plâtre	Valobat	139,3	126,4	-9,3%
Plastiques rigides	COVED	70,8	94,5	+33,6%
DDS	EcoDDS ou Alsadis	68,4	62,7	-8,3%
Huisseries	Valobat	55,2	40,4	-26,8%
Textiles	Refashion/Relais Est	23,2	27,2	+17,1%
Huile minérale	Cyclevia/Grandidier	18	18,5	+2,5%
ASL	Ecologic/COVED	14,9	13,6	-9,1%
Batteries	COVED	9,7	10,2	+6%

Flux	Prestataire ou éco-organisme	2024 En tonnes	2025 En tonnes	Evolution
Articles de bricolages thermiques	Eco-maison	7,1	7,6	+6,5%
Huile végétale	Grandidier	4,5	5,2	+17,1%
Capsules café	Nespresso/Suez	4,8	4,4	-8,3%
Piles	Corepile	2,9	3,1	+7,5%
Articles de bricolages et jeux-jouets	Ecologic	2	1,9	-4,9%

Réemploi

Ouvert depuis 2020, l'**espace de réemploi** à la déchèterie d'Aspach-Michelbach est géré par un salarié du SMTC. Il le fait vivre en l'achalandant régulièrement.

Le principe repose sur la gratuité : à la BricOthèque les usagers peuvent déposer et/ou récupérer gratuitement des matériaux, objets de bricolage et autres articles. Ils sont réutilisables en l'état, sans transformation. Tous les matériaux sont concernés : des revêtements de sols (carrelage, dalles, parquets...), des petits raccords de plomberie (du chauffage à l'évier), des palettes, des tuiles, de l'outillage ou encore du matériel de jardinage.

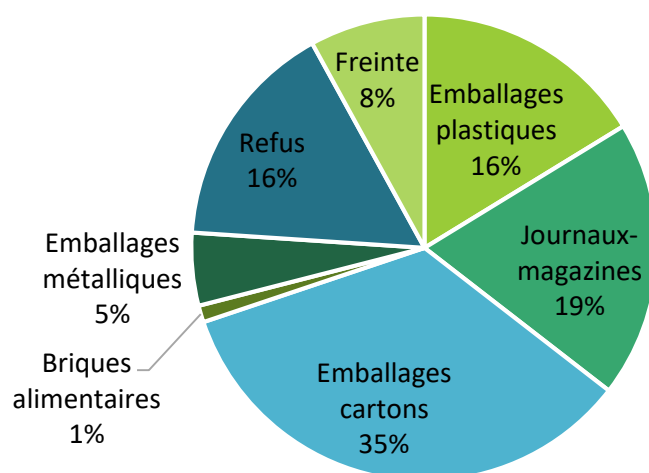
L'efficacité de ce système est confirmée avec 23,5 tonnes détournées (contre 35,5 To en 2024) dont 5,3 tonnes destinées directement à l'incinération. Du fait de l'absence d'un agent, la Bricothèque a été ouverte moins souvent en 2025.

Un partenariat a été conclu avec la Recyclerie Krempel&Pric à Prac de Malmerspach le 1^{er} avril 2025 et a permis de détourner 1,3 tonnes de la déchèterie de Willer sur Thur.

La collecte sélective

Douze caractérisations sont menées au centre de tri de Richwiller pour déterminer le taux de refus des apports des usagers du SMTC. Le taux de refus ainsi déterminé, s'élève à 19,4 % (12,8kg/hab. contre 14,4 kg/hab. en 2024). Toutefois, ce dernier est composé d'environ 1,4 % d'**emballages plastiques complexes** (filières de recyclage en cours de recherche) et de 4 % de **fines** (éléments de trop petite taille et donc éliminés en début de process). Le taux de refus réel lié aux seules erreurs de tri serait donc de **14 %**.

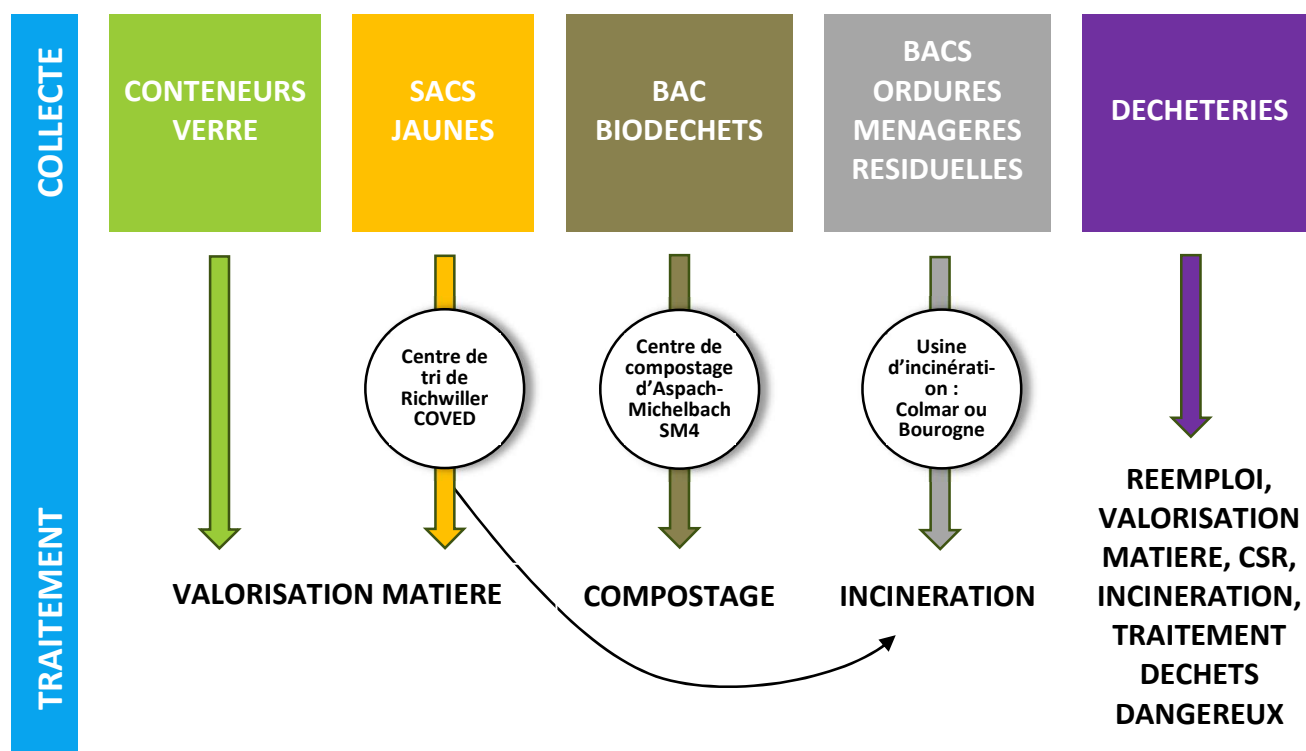
Composition du sac jaune



Freinte : perte matière au cours du process industriel de tri.

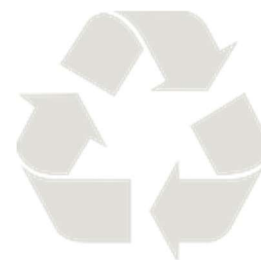
Le calcul du refus est différent dans cette méthode effectuée à l'échelle du centre de tri.

Le traitement



Recyclage - Valorisation

- Bouteilles et emballages plastiques : négoce COVED (via la Valorisation Garantie Opérateur - VGO ; et CITEO)
- Cartons : négoce COVED (via la VGO) ;
- Journaux – magazines : négoce COVED (via la VGO)
- Briques alimentaires : négoce COVED (via la VGO)
- Emballages métalliques et acier : négoce COVED (via la VGO)
- Verre : OI (88170 Gironcourt)
- Gravats : TRITER (68700 Aspach-Michelbach)
- Métaux : CERNAY ENVIRONNEMENT (68700 Cernay)
- Plâtre : RITLENG (67270 Rohr) jusqu'au 30/06/2025, puis Valobat
- Compostage : déchets verts (Plateforme de Compostage 68700 Aspach-Michelbach)
- Broyage : palettes – cagettes (TRITER 68700 Aspach-Michelbach)
- Réutilisation : vêtements (LE RELAIS EST 68270 Wittenheim).

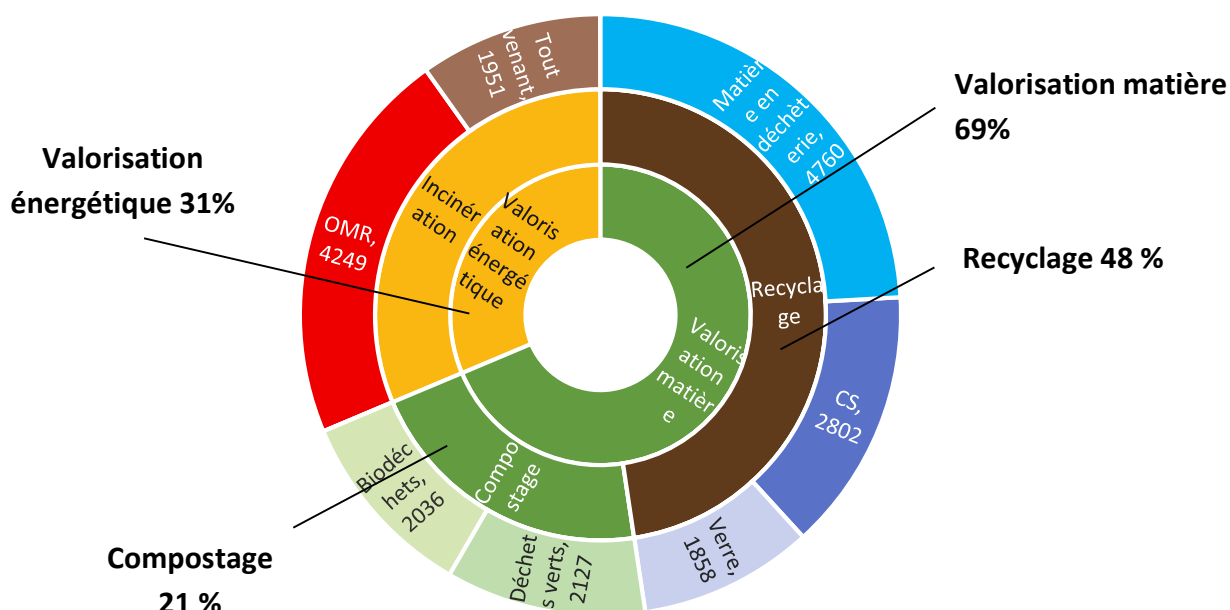


Traitement divers

- Huile moteur et végétale : Ets GRANDIDIER (88330 Rehaincourt)
- Batteries : CERNAY ENVIRONNEMENT (68700 Cernay)
- Piles (COREPILE / Euro-Bat-Tri 38297 St Quentin Fallavier)
- DEEE: écrans, PAM, Froid (COVED Richwiller ou Saran / REMONDIS), Hors Froid (démantelés chez COVED et recyclage chez DERICHBOURG)
- DDS (déchets diffus spécifiques) : EcoDDS
- Hors DDS : Alsadis (68700 Cernay)
- Mobilier : EcoMobilier (bois, métal, plastique)
- Bois Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment : Valobat (SCHROLL – Sausheim)
- Huisseries : Valobat (SCHROLL – Colmar)

Perspective des résultats par rapport aux objectifs de la loi AGEC

Valorisation des déchets



Résultats

Des objectifs nationaux sont fixés par les lois TECV et AGEC, ainsi que par le Plan National de Prévention des Déchets 2021-2027, traduits dans le PLPDMA élaboré par le SM4 pour le compte de ses adhérents.

	OBJECTIFS	RESULTATS	
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES PNPD	- 15 % pour les DMA (entre 2010 et 2030)	- 14,1%	✗
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES PLPDMA	- 7% de DMA (entre 2021 et 2027)	- 15,5 %	✓
STOCKAGE	- 50 % pour les déchets enfouis (2025)	- 100 %	✓
VALORISATION MATIERE	Minimum 65% en recyclage ou valorisation organique	69 %	✓

L'effort est à maintenir : le meilleur déchet étant celui que l'on ne produit pas !

Indicateurs financiers

Certains éléments financiers sont issus de la matrice ComptaCoût®, créée par l'ADEME. Elle propose une méthode d'analyse spécifique (ajustement des amortissements, affectation des dépenses et des recettes relatives à l'année concernée...) permettant de comparer les données avec d'autres territoires équivalents. Pour ces raisons, certains montants (charges et produits) présentés ci-après sont différents de ceux issus du Compte financier unique (CFU). Les sources sont précisées.

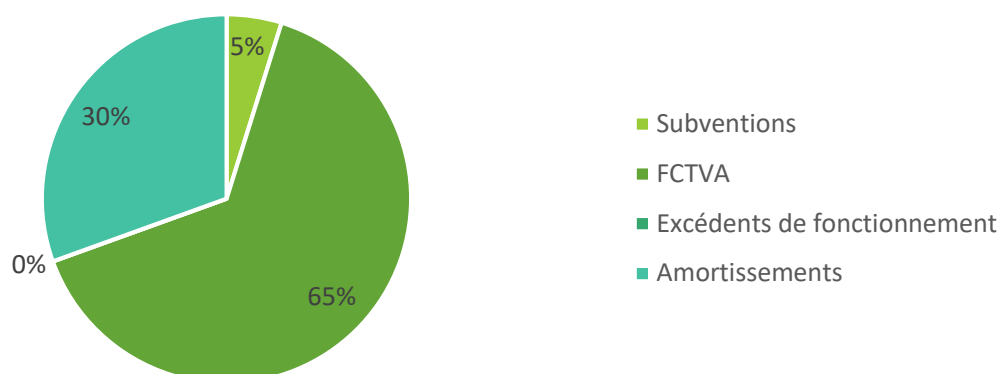
Montant global des dépenses et des recettes

Investissement

Chiffres issus du compte financier unique.

	€HT	€ HT/T	€ HT/habitant
Dépenses	164 986,60	8,39	3,91
Recettes	220 124,55	11,20	5,22

Les recettes se répartissent comme suit :

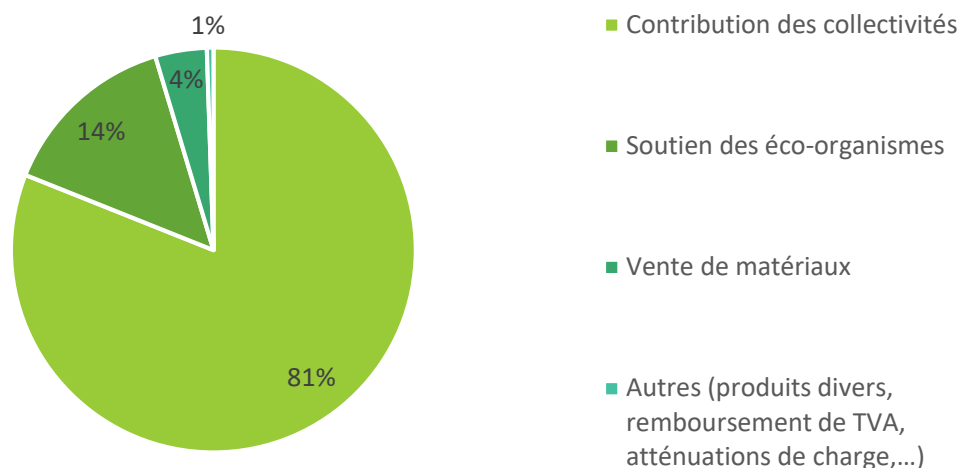


Fonctionnement

Chiffres issus du compte financier unique.

	€HT	€ HT/T	€ HT/habitant
Dépenses	6 877 920,17	349,86	163,13
Recettes	7 001 008,55	356,12	166,05

Les sources de financement sont réparties comme suit :



Les ventes de matériaux représentent 166 419,72 € pour l'année 2025, réparties entre la collecte sélective à 70%, la collecte du verre pour 9% et les matériaux en déchèterie à 21%. Les repreneurs sont COVED Négoce et OI Manufacturing.

Les éco-organismes agréés au titre du L.541-10 du Code de l'environnement ont contribué financièrement de la manière suivante :



975 480 €



32 198 €



14 346 €



6 849 €



4 072 €

Re_fashion

3 000 €



830 €



180 €

Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Prestataire	Prestations	Montant en € HT
COVED	Exploitation des déchèteries	1 171 323
Trivalo 68	Tri des recyclables	730 342
COVED	Collecte et transfert des OMR	700 086
COVED	Collecte des recyclables	634 829
COVED	Collecte des biodéchets	634 829
Recycal	Collecte du verre	109 080
PTL	Fourniture des sacs jaunes	102 280
Jemaco	Fournitures des sacs à biodéchets	86 627

Dépenses par flux de déchets

Coût complet par flux de déchets et par étapes

En euros HT – Source : matrice de travail ADEME

	Déchets résiduels	Emballages recyclables	Verre	Biodéchets	Déchèterie	TOTAUX
Dépenses fonctionnelles et de prévention	136 486	98 123	16 427	82 601	183 179	516 816
Collecte et transport	878 451	654 720	113 180	698 892	671 436	3 016 677
Traitement	1 017 116	730 342		485 786	749 292	2 982 535
TOTAL	2 032 053	1 483 185	129 607	1 267 279	1 603 544	6 516 028
<i>Evolution par rapport à l'année précédente</i>	+4 %	-2,6 %	-3,6%	+16,3%	+5,5%	+4,7%

Coût aidé

Le coût aidé est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement et les aides publiques.

Le coût aidé est d'un montant de 5 313 591,41€ HT, soit réparti à l'habitant de 126,02€ HT. Il a connu une augmentation de 7% entre 2024 et 2025, causé essentiellement par la contribution à la construction du centre de compostage.

La moyenne pondérée du coût aidé 2023 en France métropolitaine est de 126,9 € HT/habitant (source : ADEME, SINOE – au 31/05/2026).

	Coût aidé €HT/hab.	Évolution n/n-1	
		€/hab.	%
2019	100,9 €	6,5 €	7%
2020	100,0 €	-0,9 €	-1%
2021	100,3 €	0,3 €	0%
2022	96,5 €	-3,8 €	-4%
2023	110,4 €	13,9 €	14%
2024	117,9 €	7,5 €	7%
2025	126,0 €	8,1 €	7%

Coût aidé par flux

		Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Biodéchets	Déchets verts
2021	Coût aidé (€HT/hab.)	36,8 €	1,2 €	8,7 €	31,3 €	21,7 €	0,6 €
2022	Coût aidé (€HT/hab.)	36,8 €	1,2 €	6,7 €	29,5 €	21,5 €	0,7 €
2023	Coût aidé (€HT/hab.)	43,6 €	1,2 €	12,0 €	32,0 €	20,8 €	0,8 €
2024	Coût aidé (€HT/hab.)	46,6 €	1,2 €	11,2 €	32,2 €	25,5 €	1,0 €
2025	Coût aidé (€HT/hab.)	47,78 €	2,24 €	10,22 €	33,59 €	29,98 €	2,20 €
	Ratio (kg/hab.)	100,78	44,07	66,27	198,97	47,96	61,63

Comparaison avec les données au niveau national (référentiel 2023) pour les collectivités de même typologie mixte à tendance urbaine et les données du Grand Est :

		Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Biodéchets
Données nationales 2023	Coût aidé moyen(€HT/hab.)	58,5 €	2 €	14 €	34,5 €	24 €
Données Grand Est 2023	Coût aidé (€HT/hab.)	50,1€	1,6 €	12,9 €	31,1 €	

Exceptés pour les biodéchets et dans une légère mesure le verre, les coûts aidés moyens pour le SMTC sont inférieurs aux coûts moyens nationaux de 2023. Quant à la comparaison avec les données du Grand Est, les coûts du SMTC sont plus élevés pour le verre et les déchets en déchèterie. Cependant, les coûts constatés sont en hausse pour l'ensemble de la France depuis 2023.

Modalités d'établissement de la redevance incitative

Les collectivités membres du SMTC fixent annuellement le tarif de la redevance par délibération. La redevance comprend une part fixe et une part variable dite incitative. La part fixe comprend la collecte des OMR, des recyclables, des biodéchets et du verre, la fourniture des sacs jaunes, des sacs à biodéchets, des bacs, des colonnes à verre, la gestion des déchèteries et les coûts de structure. La part variable est établie en fonction des volumes et des fréquences de collecte des OMR (une fois par semaine = C1 ou tous les 15 jours = C0,5).

CCTC	60 l	80 l	120 l	140 l	180 l	240 l	360 l	660 l
C1	346,26€	407,68	529,15	589,89	711,36	894,24	1 259,34	2 171,75
C0,5	255,49 €	285,52	346,26	376,96	437,70	529,15	711,36	1 167,90

Le bac bio 240L pour les professionnels est facturé 295€/an.

Burnhaupt-le-Bas Burnhaupt-le-Haut	60 l (1 pers.)	80 l	120 l	180 l	240 l	360 l	660 l
C0,5	205 €	285€	356 €	473 €	584 €	805,60 €	1 351,79 €

Le bac bio 240L pour les professionnels est facturé 280€/an.

GLOSSAIRE

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
 ADT : Ambassadeurs Du Tri
 AGECE : Anti-gaspillage pour une économie circulaire
 AV : Apport Volontaire
 C1 : collecte hebdomadaire
 C0,5 : collecte toutes les 2 semaines
 CA : compte administratif
 CCTC : Communauté de Communes de Thann Cernay
 CCVDS : Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
 CEA : Communauté Européenne d'Alsace
 CE : conteneurs enterrés
 CODEC : Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire
 CS : Collecte Sélective
 CSR : Combustibles Solides de Récupération
 DASRI : Déchet d'Activité de Soins à Risque Infectieux
 DD : Développement Durable
 DDS : Déchets Diffus Spécifiques
 DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
 DMA : Déchets Ménagers et Assimilés
 ELA : Emballages pour Liquides Alimentaires
 EMR : Emballages Ménagers Recyclables
 OMA : Ordures Ménagères et Assimilées
 OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
 PAM : Petits Appareils en Mélange
 PAP : Porte-à-Porte
 PAV : Point d'Apport Volontaire
 PET : Polyéthylène Téréphtalate
 PEHD : Polyéthylène Haute Densité
 PEHV : Produits d'Emballage Hors Verre
 PCC : Papiers – Cartons Complexés (ex : briques de lait)
 PCNC : Papiers – Cartons Non Complexés
 PLPDMA : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
 Pré-collecte : en amont de la collecte (bacs, sacs, bioseaux...)
 REP : Responsabilité Elargie du Producteur
 RSOM : Recyclables Secs des Ordures Ménagères
 SM4 : Syndicat Mixte à vocation Multiple pour le traitement des déchets ménagers du secteur 4 du Haut-Rhin
 SMTc : Syndicat Mixte Thann Cernay
 TECV : Transition Energétique pour la Croissance Verte
 TZDZG : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage
 VGO : Valorisation Garantie Opérateur



Syndicat Mixte de Thann Cernay

31 rue des Genêts – Aspach-le-Haut 68700 ASPACH-MICHELBACH
www.smtc68.fr – contact@smtc68.fr – 03 89 75 29 05